

Echec des négociations de la CCUBE

Analyse et propositions de l'URIOPSS Occitanie

Conseil d'Administration du mercredi 22 novembre 2023

Le Conseil d'Administration de l'URIOPSS Occitanie, réuni ce mercredi 22 novembre 2023, a porté à son ordre du jour l'échec des négociations de l'accord de méthode du 26 septembre 2023 portant sur la Convention Collective Unique Etendue de la BASS.

L'URIOPSS Occitanie n'a pas vocation à prendre une part directe dans le dialogue social entre représentants des employeurs et représentants des salariés et se veut particulièrement respectueuse des prérogatives et de la complémentarité de chaque organisation, qu'elle soit syndicat employeur, fédération sectorielle ou union interfédérale comme c'est le cas du réseau UNIOPSS-URIOPSS.

Pour autant, l'URIOPSS Occitanie, ne peut rester muette face à l'échec collectif que représente le renvoi sine die à d'hypothétiques négociations dont les bases sont plus que jamais incertaines, voire à des mesures de fusion administrée ou de dénonciation pure et simple des conventions collectives actuelles présentant un risque majeur d'effondrement des conditions salariales d'ores et déjà insuffisantes, de l'attractivité et donc du service aux personnes vulnérables accompagnées.

Cet échec est, certes, celui de la négociation de l'accord du 26 septembre, mais il prend racine dans une chronologie bien antérieure, laquelle a vu décliner la militance dans la représentation de notre secteur, enfermée dans l'acceptation politique de taux directeurs dont chacun savait qu'ils étaient inférieurs à l'évolution des besoins et qui ont creusé, jusqu'à la situation intenable d'aujourd'hui, un écart que les mesures – inéquitables – de revalorisation récentes ne suffisent à masquer.

Cette assimilation des associations à de simples opérateurs de la commande publique, reléguant au second plan la responsabilité de nourrir un cadre de travail qui préserve l'attractivité et assure la pérennité des actions en direction des plus fragiles, procède de la même logique que celle qui a éhontément présidé à conditionner la revalorisation des oubliés du Ségur à l'aboutissement des négociations relatives à la CCUBE.

Car, derrière l'écran que constitue la CCUBE, c'est bien la question du financement de celle-ci et de la considération des politiques sociales à l'endroit des plus fragiles de notre société qui doit être posée.

De l'oubli initial de la part des pouvoirs publics, ce manque de considération à l'égard des associations, trop souvent prises en étau entre Etat et Départements, s'est mû en un mépris que les acteurs de terrain que nous sommes ne peuvent plus accepter.

La responsabilité des parties prenantes du dialogue social de branche est aujourd'hui de libérer la construction des nécessaires évolutions conventionnelles de toute condition préalable inique. Là est la seule voie d'un dialogue serein et loyal tourné vers l'unique objet des associations : le meilleur accompagnement possible pour les personnes vulnérables. Seul ce dialogue peut faire émerger la réalité des besoins de financements.

La responsabilité de notre Union Interfédérale est d'appeler l'ensemble des associations et des organisations à se mobiliser et à soutenir cette dynamique par un regain de militance et une exigence à l'endroit des pouvoirs publics qui doivent aux associations de solidarité une part essentielle de notre bien commun le plus précieux : la cohésion sociale de notre pays.

Il sera alors de la responsabilité de l'exécutif gouvernemental et du législateur de reconnaître cette place et ces besoins par le financement et l'arbitrage politique, ou de les nier au prix d'un des plus grands risques de notre temps, celui du démantèlement de la cohésion sociale.
